

Pass numériques
Arrêté collectif d'attribution n° 23001849

Le président du Conseil régional,

de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1^{er} juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1^{er} février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

Arrête :

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

Article 1

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

Article 2

Les demandes d'aide faisant l'objet d'une décision de rejet sont présentées en annexe 2 du présent arrêté.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

15/11/23

Alexandre DESROUSSEAUX
Directeur de la Mission Transition Numérique

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation

Publié le

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 23001849

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
1			60119	MONTS	10 PASS
2			62470	CAMBLAIN CHATELAIN	10 PASS
3			59610	FOURMIES	10 PASS
4			62730	MARCK	10 PASS
5			59138	BACHANT	10 PASS
6			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
7			59244	PETIT FAYT	10 PASS
8			02110	MONTBREHAIN	10 PASS
9			80150	BRAILLY CORNEHOTTE	10 PASS
10			80200	PERONNE	10 PASS
11			80550	LE CROTOY	10 PASS
12			80150	VIRONCHAUX	10 PASS
13			59610	FOURMIES	10 PASS
14			62730	MARCK	10 PASS
15			80550	LE CROTOY	10 PASS
16			59740	LIESSIES	10 PASS
17			59000	LILLE	10 PASS
18			62120	LAMBRES	10 PASS
19			59138	BACHANT	10 PASS
20			62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
21			62100	CALAIS	10 PASS
22			59212	WIGNEHIES	10 PASS
23			62730	MARCK	10 PASS
24			60480	FROISSY	10 PASS
25			62770	LE PARCQ	10 PASS
26			59440	AVESNES SUR HELPE	10 PASS
27			62730	MARCK	10 PASS
28			62100	CALAIS	10 PASS
29			59283	RAIMBEAUCOURT	10 PASS
30			62200	BOULOGNE SUR MER	10 PASS
31			59610	FOURMIES	10 PASS
32			60590	TRIE CHATEAU	10 PASS
33			60590	TRIE CHATEAU	10 PASS
34			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
35			60240	CHAUMONT EN VEXIN	10 PASS
36			62270	REBREUVIETTE	10 PASS
37			59145	BERLAIMONT	10 PASS

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 23001849

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
38			80120	RUE	10 PASS
39			80200	PERONNE	10 PASS
40			59610	FOURMIES	10 PASS
41			62490	VITRY EN ARTOIS	10 PASS
42			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
43			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
44			62400	BETHUNE	5 PASS
45			59860	BRUAY SUR L'ESCAUT	5 PASS
46			59114	ST SYLVESTRE CAPPEL	5 PASS
47			59000	LILLE	5 PASS
48			59150	WATTRELOS	5 PASS
49			60112	TROISSEREUX	5 PASS
50			59270	FLETRE	5 PASS
51			60190	FRANCIERES	5 PASS
52			59115	LEERS	5 PASS
53			59440	AVESNES SUR HELPE	5 PASS
54			59219	FLOYON	5 PASS
55			62000	ARRAS	5 PASS
56			62930	WIMEREUX	5 PASS
57			62930	WIMEREUX	5 PASS
58			62350	BUSNES	5 PASS
59			62930	WIMEREUX	5 PASS
60			80000	AMIENS	5 PASS
61			80290	POIX DE PICARDIE	5 PASS
62			62190	LILLERS	5 PASS
63			59600	MAUBEUGE	5 PASS
64			62930	WIMEREUX	5 PASS
65			62930	WIMEREUX	5 PASS
66			80860	PONTHOILE	5 PASS
67			59150	WATTRELOS	5 PASS
68			59600	MAUBEUGE	5 PASS
69			59000	LILLE	5 PASS
70			59286	ROOST WARENDIN	5 PASS
71			59200	TOURCOING	5 PASS
72			60240	CHAUMONT EN VEXIN	5 PASS
73			59000	LILLE	5 PASS
74			59150	WATTRELOS	5 PASS

23001849

ANNEXE 2 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

Liste des personnes dont la demande de pass numériques fait l'objet d'un refus
(demande inéligible ou incomplète)

N° dossier	Nom	Prénom	CP	Ville	Motif refus
			59280	MARSEILLE	Hors critère (n'habite pas les Hauts-de-France)
			62231	SANGATTE	Dossier incomplet malgré plusieurs relances
			62280	ST MARTIN BOULOGNE	A déjà bénéficié de 10 pass numériques
			80200	HERBECOURT	Dossier incomplet malgré plusieurs relances
			62231	SANGATTE	A déjà bénéficié de 10 pass numériques
			62570	PIHEM	Dossier incomplet malgré plusieurs relances
			80700	ROYE	Hors critère (apprenti - dossier étudié avant évolution du dispositif)
			62231	SANGATTE	A déjà bénéficié de 10 pass numériques
			60240	PARNES	Hors critères (élève en BTS)